

Mon veux me porter plainte contre moi pour mariage gris

Par **yasse**, le **03/02/2014** à **14:13**

bonjour !

il y a un an je me suis mariée avec un français. mais notre union était une erreur, on ne se comprend pas du tout! donc j'ai décidé de le quitter. depuis un mois je suis en Afrique. il menace de porter plainte pour mariage gris si je ne reviens pas auprès de lui.

que dois-je faire ? qu'est-ce que je risque ? car je n'ai plus l'intention de continuer ma vie avec lui et encore moins de repartir en France.cordialement.

Par **pseudozut**, le **03/02/2014** à **16:44**

bonjour,

votre mari a raison de porter plainte

il est tout a fait dans son droit

bonne journée

Par **domat**, le **03/02/2014** à **18:39**

bjr,

il doit surtout entamer la procédure de divorce et prévenir la préfecture qu'il n'y a plus de vie commune en lui et son épouse.

au bout de 2 ans il pourra obtenir le divorce pour altération définitive du lien conjugal.

cdt

Par **pseudozut**, le **03/02/2014** à **22:05**

bonsoir,

mais dans des cas de doute de mariage gris, il ne faut pas attendre les 2 ans car la personne fautive aura ses papiers et sera devenue française

quoique je n'aime pas cette situation car un chat qui fait ses petits dans la niche du chien, il sortira des minous mais pas des chiots.....

donc, prévenir la préfecture pour contrer une demande de papiers

d'ailleurs, pourquoi vous localisez vous en calvados ?

bonne soirée

Par **samy95100**, le **29/08/2014** à **10:45**

Bonjour ,

Etant moi même victime de mariage gris.

Je suggère que vous demandiez l'annulation du mariage.

D'écrire au préfet et au procureur de la république pour le dénoncer.